

FEUILLET A REMETTRE AUX PATIENTS

A l'attention des familles des enfants/nourrissons traités par :
ZINNAT 125 mg/5 ml Enfants et Nourrissons, granulés pour suspension buvable en flacon

Le dispositif d'administration a changé :
La seringue doseuse graduée en kg est remplacée par une seringue graduée en ml

Depuis le **1^{er} Juin 2022**, les présentations de ZINNAT suspension buvable en flacon ont une nouvelle seringue doseuse graduée en **ml**. Ce changement ne concerne que la spécialité ZINNAT.

Posologie

Votre médecin a prescrit la dose à prendre en millilitres (ml) pour une prise, avec le nombre de prises par jour. Si votre enfant avait déjà pris ce médicament, la prescription qui était établie antérieurement selon le poids en kilos (kg) de votre enfant va être désormais établie avec une dose à prendre en millilitres (ml).

Votre pharmacien a mentionné ces informations sur la boîte du médicament.

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou de votre pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou de votre pharmacien en cas de doute.

La seringue doseuse pour administration orale est fournie dans la boîte du médicament. Ne l'utilisez pas pour administrer un autre médicament et n'utilisez pas la seringue d'un autre médicament pour administrer ZINNAT.

Instructions pour reconstituer la suspension buvable et pour l'administrer avec la seringue doseuse pour administration orale graduée en ml

→ **POUR RECONSTITUER LE PRODUIT :**

- Agitez le flacon pour disperser le contenu.
- Un godet doseur est fourni dans la boîte de ce médicament. Prenez ce godet-doseur qui est destiné uniquement à quantifier l'eau qui sera à verser dans ce flacon. Remplissez le godet-doseur d'eau froide jusqu'au trait de jauge, ce trait de jauge permettant de visualiser la quantité d'eau utile pour cette reconstitution. N'utilisez-pas ce godet-doseur pour reconstituer la suspension buvable d'une autre présentation de ZINNAT ou d'un autre médicament. Le godet-doseur ne sert pas pour l'administration du médicament.
- Versez toute la quantité d'eau contenue dans le godet-doseur dans le flacon.
- Retournez le flacon et bien agiter (pendant au moins 15 secondes) jusqu'à ce que tous les granulés soient mélangés avec l'eau.
- Remettez le flacon à l'endroit et bien agiter pendant au moins une minute jusqu'à dissolution complète des granulés.
- Conservez immédiatement la suspension buvable au réfrigérateur entre 2°C et 8°C (ne pas congeler) et laissez reposer pendant au moins une heure avant d'utiliser la première dose.
- Utilisez la seringue doseuse pour administration orale graduée en **ml** se trouvant dans la boîte pour mesurer correctement la dose qui doit être prise.

→ **POUR ADMINISTRER LE PRODUIT :**

- Retirez le bouchon du flacon et poussez l'adaptateur en plastique sur le goulot du flacon, puis introduisez la seringue doseuse pour administration orale dans l'adaptateur.
 - Retournez le flacon et tirez le piston de la seringue doseuse pour administration orale jusqu'à ce que celle-ci contienne la dose nécessaire.
 - Remettez le flacon à l'endroit, et retirez la seringue doseuse pour administration orale de l'adaptateur.
 - Mettez la seringue doseuse pour administration orale dans la bouche de l'enfant, en positionnant l'extrémité de la seringue doseuse vers l'intérieur de la joue de l'enfant. Appuyez lentement sur le piston, en laissant à l'enfant le temps d'avaler. N'appuyez pas trop fort, ne faites pas gicler le liquide au fond de la gorge de l'enfant pour ne pas l'étouffer.
 - Après chaque utilisation, retirez du flacon la seringue doseuse pour administration orale et lavez-la soigneusement à l'eau potable. Laissez sécher complètement avant une nouvelle utilisation.
 - Fermez soigneusement le flacon à l'aide du bouchon, en laissant l'adaptateur en place.
- > Ne mélangez pas la suspension ou les granulés à des liquides chauds.

Pour une information plus complète, consultez la notice présente dans la boîte du médicament ou référez-vous à la base de données publique des médicaments : base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr

Pour toute question contactez votre médecin ou votre pharmacien.

Déclaration des effets indésirables

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, ou en cas d'erreur médicamenteuse, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des événements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé www.signalement.social-sante.gouv.fr

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : ansm.sante.fr



Pour plus d'information sur les médicaments, consultez ansm.sante.fr ou base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr.

Information médicale

Pour toute question ou information complémentaire, nous vous prions de contacter le Département d'Information et d'Accueil Médical (DIAM). Tél : 01 39 17 84 44 – Fax : 01 39 17 84 45 – email : diam@gsk.com.

